Huitième année. — N° 352 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 5 JUIN 1915

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi de 10 heures à midi.

Pendant la durée de la guerre LA FRANÇAISE sera vendue au n° 0.05 au lieu de 0.10.

Y a-t-il quelque chose de changé ?

Y a-t-il quelque chose de changé dans nos relations internationales ? Plus précisément y a-t-il quelque chose de changé dans nos rapports, au sein de nos organisations féminines internationales, avec les femmes allemandes et autrichiennes dont les nations sont en guerre avec celles de la quadruple Entente ? La question vous paraît-elle oiseuse ou importune ? Je l'aurais cru, il y a quelques semaines seulement. J'étais de celles qui pensaient qu'aux heures tragiques où le sort de notre pays se joue sur les champs de bataille, et, plus encore que le sien, le sort de la civilisation et de la liberté des peuples, la tâche d'aider à nos soldats devait suffire à notre activité, absorber toutes nos énergies, toutes nos pensées. Il me semblait sage de remettre à plus tard, après la paix, l'examen des conditions dans lesquelles pourrait se faire la reprise de nos rapports internationaux avec les femmes allemandes. Aujourd'hui ce silence qui, seul m'eût paru convenir à la grandeur tragique de l'heure, ne nous est plus permis. Depuis le début de la guerre, les femmes des pays neutres n'ont cessé de nous convier, dans nos organisations internationales, à des démonstrations diverses en faveur de la paix : pétitions, congrès, adresses ; aucune variation au thème des appels n'a été oubliée. On sait l'accueil, fait en particulier au Congrès de la Haye, par les femmes Françaises et la noble réponse du Conseil National et de l'Union pour le Suffrage. On pouvait croire la série close. Or, des renseignements, dont je dois m'abstenir de divulguer la teneur, me font craindre qu'il n'en soit rien. C'est pourquoi, je viens ici (et l'on ne pourra m'accuser d'avoir trop parlé ni trop écrit durant cette guerre) beaucoup plus tôt que je ne l'avais prévu, donner à mes camarades d'action mon avis sur ces deux questions : Y a-t-il quelque chose de changé, du fait de la guerre, dans nos rapports avec les femmes allemandes ? Pourrons-nous, une fois la paix conclue, reprendre avec elles des rapports pour un travail commun ?

A la première question, je réponds sans hésiter : oui, il y a quelque chose de changé. Non pas seulement parce que nos pays sont en guerre ; mais à cause de la manière dont l'Allemagne fait la guerre et des raisons pour lesquelles elle l'a entreprise. Les raisons : l'esprit de conquête brutale, d'asservissement des autres peuples ; la manière : violation de la parole jurée, martyre des vieillards et des enfants, viol systématique des femmes, destruction des chefs-d'œuvre de l'art, actes de piraterie vis à vis des navires neutres, emploi d'explosifs défendus par la Cour de la Haye, bombardement des ambulances. Raisons et procédés dont notre conscience reste encore stupéfaite. Ah ! nous aurions donné beaucoup, nous pacifistes, pour que le peuple Allemand ne se fût pas souillé de ces actes ; pour qu'il n'arrachât pas de notre jugement l'estime que nous voulions lui consentir ! Mais les faits sont là. Force nous est de considérer la nation allemande comme en retard de plusieurs siècles sur la civilisation qu'ont atteinte les autres peuples : les Belges, les Anglais, les Français, les Italiens. Les femmes allemandes appartiennent à cette nation encore barbare où la culture n'a pas maîtrisé l'instinct de domination brutale, où la science s'est faite la triste servante de la cruauté. Oui, quelque chose est changé dans la manière dont nous pouvons considérer celles que nous voulions appeler sœurs ; elles ne sont plus nos égales. Du moins devons-nous penser ainsi tant qu'aucune parole n'a, chez elles, désavoué la violation de la Belgique, le sac de Louvain, le bombardement de Reims, les atrocités commises sur les vieillards et les enfants. Jusqu'à ce que cette parole ait été prononcée, nous devons tenir les femmes allemandes pour solidaires de leur gouvernement, de leurs maris et de leurs frères ; et, les tenant pour solidaires, notre devoir est d'éviter de les rencontrer. Leur tendre la main en ce moment, ce serait, non pas commettre un acte de charité évangélique, mais un acte qui insulterait aux victimes.

Est-ce à dire, maintenant, que nous n'ayons aucun devoir de solidarité à remplir envers les femmes allemandes ? Est-ce à dire que tout rapport doive être définitivement rompu entre elles et nous ? Je ne le crois pas. Lorsque leur idéal se rapprochera du nôtre, lorsque le droit (principe de toutes nos revendications féministes) sera devenu pour elles aussi une puissance qui prime la violence et doit anéantir son règne, lorsque le désaveu que (pour leur honneur !) nous attendons, aura été prononcé, alors nos mains se tendront vers elles. Nous serons prêtes à les aider dans l'œuvre civilisatrice qu'elles auront à accomplir dans leur pays, et nous accepterons de collaborer avec elles à l'œuvre complète d'affranchissement de notre sexe.

Jusque là, évitons les rencontres où la dignité des unes et des autres serait menacée ; où, d'un contact prématuré pourraient jaillir des discussions qui rendraient, pour de trop longues années, toute collaboration impossible.

L'œuvre d'éducation qui s'impose, la tâche d'éclairer le jugement des Allemandes, cette tâche utile et féconde, il est du devoir des neutres de l'entreprendre ; dès aujourd'hui, si elles le peuvent. Elle offre à l'activité inlassable de nos sœurs américaines un champ de travail digne de leurs efforts. Le rapprochement passé reposait sur un mal entendu peut être ; il faut que le rapprochement futur s'appuie, en vérité, sur des principes communs, sur une même notion du droit. Ainsi, qu'au lieu de mener grand bruit autour de congrès, de conférences et de démonstrations qui risquent de compromettre notre cause, nos camarades de l'Alliance comprennent les motifs de notre silence, et qu'elles s'en inspirent ! L'heure est aux besognes qui se font sans bruit, réparatrices de maux que l'on n'avait pas soupçonnés aussi grands, féconds pour l'avenir.

Savoir se taire à propos est un signe de sagesse et de force. Faisons mentir la réputation d'impatience féminine. Déjà, en France, notre activité silencieuse a plus fait pour la cause de nos droits que beaucoup de congrès et de discours. Continuons, amies, à donner cet exemple. Il est peut-être le seul qu'on n'attendait pas de nous. Qu'aucune sollicitation ne nous fasse départir d'une ligne de conduite qui ménage l'avenir et conserve au présent sa noblesse.

Louise Compain.

Après le Congrès de La Haye

Nous avons, dans un précédent numéro, parlé d'une lettre de félicitations de M. Carton de Wiard, ministre de la Justice de Belgique, à Mme Jules Siegfried, présidente du Conseil National des Femmes françaises, à propos du Manifeste des Françaises au Congrès de La Haye.

Nous publions ci-dessous ce haut témoignage, et nous saisissons cette occasion de témoigner notre sympathie à Mme Carton de Wiard, demeurée à Bruxelles, et victime, comme on a pu le voir dans les journaux de la semaine dernière, des persécutions de l'Allemagne.

Ministère de la Justice

CABINET — Le Havre, 27 avril 1915

A Madame Jules Siegfried

Madame,

Je viens de lire le texte du manifeste que vous avez signé en votre qualité de présidente du « Conseil National des Femmes Françaises », et, au risque d'être indiscret, je ne résiste pas à l'envie que j'ai de vous exprimer ma vive admiration pour ce noble langage, qui répond si nettement et si opportunément aux incompréhensions, voire aux sophismes des promoteurs du Congrès International pour la Paix, qui ont fait appel à votre concours. Ce langage a, entre autres mérites, celui de dire ce qu'il fallait dire, avec un sentiment de la mesure et de la dignité qui traduit la belle sérénité de l'âme française dans les heures que nous traversons, et qui fera, je n'en doute pas, une profonde impression dans les Pays neutres.

Au nom d'un pays belligérant, permettez-moi de vous adresser mes félicitations et mes remerciements auxquels j'ajoute l'assurance de mes hommages les plus respectueux.

M. CARTON DE WIARD.

LA PROPAGANDE FRANÇAISE PAR LES FEMMES

La "Croisade française" aux Italiennes

« La Croisade des Femmes Françaises » a adressé aux journaux italiens la lettre suivante, à l'adresse de toutes les femmes italiennes :

Sœurs Italiennes.

La Croisade des Femmes Françaises jette vers vous le cri de sa sympathie et de son admiration.

Chères sœurs latines, qui portez dans vos âmes comme sur vos traits les mêmes signes que nous, les mêmes ressemblances venues des antiques nations civilisatrices, créatrices de beauté, nos mères sublimes, dont le sang se mêle dans nos veines...

O vous qui gardez la douceur et la grâce, comme la récompense que doivent les femmes à la vaillance des hommes suivant nos traditions communes, nous vous acclamons de toute notre âme fraternelle parce qu'en vous surgit, éblouissante, la flamme de l'héroïsme et de l'amour de la Patrie.

Vous entrez avec nous dans le cycle du sacrifice.

Ce que l'Italie veut, c'est vous qui le voulez, ô femmes italiennes ! C'est parce que vos bras, tremblants de douleur mais résolus, se sont ouverts, que vos bien-aimés s'arrachent de votre étreinte pour courir au devoir et à la gloire.

Vous avez mesuré votre courage. Vous avez vu par nous ce qu'il en coûte de vouloir une Patrie intacte, fière et libre. Comme nous, vous aurez parmi vous des mères en larmes, vous connaîtrez l'angoisse de l'incertitude, l'angoisse pire de celle qui n'attend plus de nouvelles. Vous soutiendrez de jeunes fronts sanglants. Vous recueillerez des souffles d'agonie dans la nuit silencieuse des ambulances.

Mais, comme nous, vous aurez en vos cœurs la brûlante ardeur de forces inconnues, le bondissement d'une fierté exaltante, la gravité sereine des tâches augustes, un enthousiasme si calme, si dédaigneux de votre propre souffrance, que rien ne peut vous en faire prévoir le soutien merveilleux.

O nos sœurs italiennes, nos mains serreront vos mains à toute heure, car nous sommes vos aînées dans l'épreuve. Nous vous aimerons plus tendrement parce que nous devrons vous accoutumer au dur chemin où nos pieds ont déjà saigné.

Mais vous regarderez avec nous, là bas, vers l'aube rayonnante de la victoire.

Vous faites l'Italie de demain. Votre terre de beauté sera aussi la terre glorieuse et puissante, baignée par une mer où se refléteront ses villes délivrées. Les chants joyeux de vos fils se répondront d'une rive à l'autre de l'Adriatique. Ce n'est plus un bruit de chaînes et des gémissements d'esclaves qui viendront à vous par dessus les flots pleins de soleil.

Et le monde saura que, pour la juste guerre, le cœur des femmes fut aussi ferme que le glaive des hommes, sur le sol où coula le sang des Gracques mais non les larmes de Cornélie.

La Croisade des Femmes Françaises,
8, place Edouard VII, Paris.

LE COMITÉ :

Mmes Juliette Adam, Victor Augagneur, Adolphe Birsson, Alphonse Daudet, Marcel Delanney, Jeanne Déroulède, Camille Flammarion, Marquise de Ganay, Comtesse de Greffulhe, Madeleine Lemaire, Daniel-Lesueur, Raymond Poincaré, V. Rigaud, Duchesse de Rohan, Jules Siegfried, Duchesse d'Uzès douairière, René Viviani, Emile Zola.

La France et Mme Mathilde Serao

Sans vouloir chercher à attiser les haines, nous croyons indispensable de mettre de notre mieux, en toute occasion, les Françaises en garde contre toute bienveillance déplacée envers les femmes des pays étrangers qui témoignent publiquement de sentiments antifrançais. Nous ne devons pas oublier que ce genre de bienveillance, signe d'incompréhension, de légèreté ou de faiblesse, ne peut que nuire à notre pays.

Voici donc, après ce que nous en avons déjà dit, quelques lignes consacrées par un de nos confrères, à l'attitude de Mme Mathilde Serao :

« ... Mais il y a le *Giorno*, journal de Mme Serao. On vient de me faire parcourir la collection des articles de cette personne, dont la France a fait, tout entière, la renommée. Pauvre femme ! Voilà tout ce que la décence permet de dire. Est-ce notre faute si, après avoir créé de toutes pièces une grande romancière, alors qu'il n'y avait qu'un joli talent, est-ce notre faute si Naples ne veut pas du *Giorno* qui tire à 4.000 exemplaires ? Mme Serao, cependant, perd pied. Depuis hier, son journal a adopté la note gémissante. Mathilde Serao geint. On dirait qu'elle a peur de son œuvre, qu'elle cherche de l'autre côté ce qu'elle appelle dès « actionnaires » qui lui diront ce qu'elle doit penser. Trop tard ! Le kaiser en a vraiment trop eu — comme on dit — pour son argent. »

Le Travail des Femmes au Conseil National

DURANT LE PREMIER TRIMESTRE 1915

La Section du Travail a été particulièrement active pendant ces derniers mois. De plus (et pour nous toutes qui savons combien l'action féminine doit s'exercer longuement et avec persévérance pour obtenir les résultats les plus modestes, cela vaut d'être signalé), cette période s'est distinguée par de très heureux succès.

Les vœux suivants avaient été adoptés à l'unanimité, à l'Assemblée générale du 4 mars :

La Section du Travail du Conseil National des Femmes Françaises, consciente de l'importance du préjudice porté autant au commerce normal qu'aux ouvroirs moins privilégiés, par la concurrence des ouvroirs qui profitent des dons qui leur sont faits pour vendre à des prix dérisoires leurs travaux, ou accepter des travaux à façon très insuffisamment rémunérés ;

Redoutant l'abaissement des salaires qui peut en résulter, émet le vœu suivant :

1° Que les ouvroirs se fassent une règle de ne pas vendre au-dessous des prix commerciaux ;

2° De n'accepter des intendances, des services publics, des œuvres ou d'intermédiaires quelconques, aucun travail ne leur permettant pas d'assurer à une bonne ouvrière un minimum de salaire équitable ;

3° De ne pas *sous-traiter à des prix inférieurs* l'excédent des travaux dont ils ne peuvent assurer eux-mêmes l'exécution ;

4° Que l'application du bordereau de salaire prescrit par le décret du 10 août 1899, bordereau qui, pour être efficace, doit contenir le tarif aux pièces, soit rétablie dans les marchés de grand équipement militaire et qu'un bordereau de salaire soit créé pour les marchés de sous-vêtements.

La Section du Travail souhaiterait également que le Secours National et les œuvres d'aide aux soldats, aux prisonniers, aux éclopés, aux réfugiés, etc..., comprenant le double bienfait qu'elles pourraient accomplir sans sacrifices supplémentaires, ne consentent des commandes qu'à des organismes de travail désintéressés assurant à leurs ouvrières des salaires rémunérateurs.

Ces commandes, adressées à des ateliers de chômage bien organisés, constitueraient un excellent moyen de lutter contre l'amoindrissement de la valeur professionnelle qui résulte du fait de laisser, pour un salaire insuffisant d'ailleurs, et ceci à seule fin « d'économiser » le travail trop rare des femmes, s'éterniser sur l'ourlage d'une serviette ou d'un mouchoir alors qu'il serait désirable que leur séjour dans les ouvroirs permit aux ouvrières de se perfectionner dans leur travail, et aux ménagères d'acquérir les notions de couture indispensables.

Quelques-uns de ces vœux furent l'objet d'une démarche faite de concert avec la présidente du Conseil National, Mme Jules Siegfried, auprès de M. Appell, président du Secours National. L'esprit clairvoyant de M. Appell distingua si bien l'intérêt de ces vœux, que Mme Duchêne fut depuis conviée par lui aux réunions de la Commission des ouvroirs et qu'il lui demanda de faire un rapport sur la question pour cette Commission.

Ce rapport, remis au nom de la Section du Travail, conclut à la nécessité de modifier le règlement applicable aux organismes subventionnés par le Secours National, d'étendre le bénéfice des subventions aux ateliers de chômage et d'édicter certaines règles afin d'éviter que les abus signalés ne continuent à porter préjudice au commerce, aussi bien qu'aux ouvroirs et ateliers non subventionnés.

Les solutions proposées auraient l'avantage de :

1° Diminuer immédiatement le nombre des ouvrières secourues par suite du reclassement d'un certain nombre de celles-ci dans l'industrie ;

2° Réduire pour les ouvrières occupées dans les ateliers de chômage, la subvention de 0,50 par ouvrière et par jour, à 1,25 par ouvrière et par semaine, soit une économie des 3/5 permettant au Secours National d'aider plus largement d'autres œuvres.

Les mesures d'application préconisées sont des plus simples :

Il suffirait que le Secours National établît un règlement,

1° Interdisant aux ouvroirs et ateliers de chômage :

a) De vendre au-dessous des prix commerciaux,

b) d'accepter des travaux ne permettant pas, sans appoint, d'assurer un salaire suffisant à l'ouvrière,

c) De sous-traiter en faisant une retenue que ne viendraient justifier aucuns frais de coupe ou de manutention.

2° Prescrivant aux ouvroirs et ateliers de chômage :

a) De fournir avec le premier état de justification et, le plus tôt possible, quel que soit le mode de subvention dont ils bénéficient, un état des noms, adresses et professions des personnes qu'ils occupent dans chacune de leurs organisations ;

b) D'afficher dans les ateliers de chômage les indications concernant les emplois libres signalés et les offres de travail ;

c) D'afficher dans les ouvroirs l'adresse des ateliers de chômage avec leurs conditions de rétribution, etc...

Pour assurer la surveillance de l'application des règles imposées, la Fédération des organismes de travail se mettrait volontiers à la disposition du Secours National. La mise en rapport des offres et demandes de travail pourrait s'effectuer par les soins du service de placement du Secours National.

Dans le cas où celui-ci ne voudrait pas en assumer la charge, la Section du Travail du Conseil National des Femmes Françaises serait en mesure de le faire.

Les points les plus importants du rapport se trouvaient corroborés par les demandes adressées également par différents groupements et par le syndicat de la Chemiserie-Lingerie. La Ligue Sociale d'acheteurs en adopta les conclusions, et en inséra même les parties essentielles dans son bulletin.

Une démarche fut également faite par la Section au Ministère de la Guerre et un rapport adressé au Ministre dans le but de faire ressortir l'aggravation de l'exploitation des ouvrières depuis le début de la guerre, l'insuffisance de certains des prix fixés par les intendances et la nécessité urgente d'y porter remède par différentes mesures, entre autres l'établissement d'un bordereau de salaire pour les travaux de lingerie militaire.

La première satisfaction donnée fut la fixation d'un salaire minimum de 0,35 par unité, imposé par l'intendance du gouvernement militaire de Paris, pour les chemises ou caleçons donnés par elle en commande. La seconde fut la constitution d'une Commission mixte, à faire partie de laquelle Mme Duchêne fut appelée, et qui bientôt, réunie par les soins du Préfet de la Seine, élabora les principaux tarifs horaires applicables aux travaux de lingerie.

Enfin le 22 avril, le Sénat adoptait à l'unanimité, en première délibération, le projet de loi instituant un minimum de salaire pour les ouvrières à domicile. Le 20 mai, en seconde délibération, le projet trouva un accueil aussi unanimement favorable et nous ne doutons point que la Chambre ne tienne à honneur de permettre que cette loi, qui est devenue plus nécessaire que jamais, ne devienne applicable dans les plus brefs délais. Tous ceux qui ont suivi la campagne énergique menée par la Section en faveur de cette loi, comprendront l'importance qu'elle attache à ce résultat.

LE Guerre et l'Enseignement primaire

Conférence de M. MONTJOTIN

Vice-Président de la Fédération des Amicales des Instituteurs

sous la présidence de M. Ferdinand BUISSON

Quoique un peu tardif, le compte-rendu de cette conférence nous paraît garder tout son intérêt.

M. le Président donne d'abord lecture d'une lettre de M. Léon Bourgeois, qui, retenu dans la Marne, regrette de ne pas assister à cette conférence « afin de rendre hommage à notre admirable personnel enseignant et de témoigner de la gratitude de l'Etat envers l'Ecole de la République.

M. Montjotin rappelle ces mots du généralissime au jour de la victoire : « La République peut être fière des soldats qu'elle a formés ». Il dit la joie éprouvée par tous les maîtres à constater sur le front des combats la vérité de l'œuvre républicaine d'éducation. C'est l'Ecole — ce mot étant pris dans le sens le plus vaste, comprenant toutes les Ecoles — qui a préparé la jeunesse actuelle, si héroïque, si consciente de ses devoirs et de ses responsabilités, cette jeunesse qui fait depuis sept mois l'admiration du monde. L'Ecole a aidé à refaire la France abattue après 1870, elle a façonné l'âme française.

M. Montjotin ne commet pas l'erreur fréquente d'oublier que l'Ecole ne prépare pas que des hommes, qu'elle prépare aussi des femmes. Il fait l'éloge des admirables mères, sœurs, épouses, et cite la lettre d'une jeune paysanne à son mari blessé : « Fais ton devoir, je saurai faire le mien ».

Cependant, l'Ecole n'a pas encore donné tout ce qu'on peut attendre d'elle. Elle a encore à se développer et même à subir quelques réformes. Cela sera facile désormais puisque l'union sacrée s'est faite autour du drapeau, et que des querelles de partis ne pourront plus jamais entraver l'œuvre de l'éducation de l'enfance. Puisque les divisions de croyance n'ont pas nui à l'Union patriotique des cœurs, que ne sommes-nous pas en droit d'espérer, du jour où les Eglises à côté des Ecoles, chacune avec ses propres moyens, s'efforceront de fortifier les consciences !

Parmi les réformes à prévoir, il faut l'assouplissement des horaires qui permettra d'assurer l'obligation scolaire en la conciliant avec les nécessités locales. Un peu plus d'initiative laissée aux maîtres sur ce point et sur d'autres ferait cesser bien des difficultés.

Il faudra aussi faire une plus grande part dans l'Ecole primaire à l'éducation physique. En effet, il est possible qu'après la guerre il y ait une détente des énergies qui entraînerait aux plaisirs faciles sans la salutaire diversion des sports et exercices de plein air.

L'orateur combat le préjugé de l'antagonisme des muscles et du cerveau. Il croit à la nécessité de l'équilibre de toutes les facultés.

Le recrutement des maîtres, malgré l'énorme brèche faite à leur nombre par le dévouement à la Patrie, ne doit pas inquiéter outre mesure l'Etat, grâce à l'abondance et au choix du personnel féminin.

Il faudra encore que l'éducation obligatoire et gratuite s'étende aux adolescents, par la création d'écoles complémentaires.

M. Buisson dégage la grande leçon que les auditeurs doivent emporter de cette conférence : la France donne aujourd'hui un spectacle admirable, celui d'une nation tout entière dans laquelle l'idée du Devoir est exaltée à tel point que tout le monde semble la trouver banale. Cette guerre n'est pas, comme on l'aurait supposé avant qu'elle éclatât, une guerre impersonnelle, où le machinisme domine. C'est au contraire celle où s'affirme le plus la valeur de chaque individu ; il faut que chaque soldat, chaque jour, à chaque heure, soit maître de sa pensée ; mais il n'y a pas que les soldats qui se conduisent magnifiquement. Les femmes, elles aussi, semblent d'une autre race : si de tout temps elles ont pansé les blessés et soulagé les peines, jamais on ne leur avait vu cette initiative sans limites ni défaillance.

Toutes les femmes ont mobilisé. Toutes sont sorties de l'attitude réservée qui semblait autrefois leur être imposée comme convenable à leur sexe et se sont trouvées prêtes à rendre tous les services qu'on pourrait désirer d'elles. L'héroïsme n'est plus l'apanage d'une classe sociale, ni d'un sexe.

Puisque ce pays a montré qu'il avait en lui des ressources insoupçonnées, c'est qu'il n'était pas en décadence, c'est qu'il avait amassé des trésors de valeurs morales. Or, les hommes et les femmes d'aujourd'hui sont nos écoliers d'il y a dix ans : ils sortent tous de nos Ecoles, primaires, secondaires, laïques ou confessionnelles ; ils sortent de l'Ecole française, ils sont le fruit du système scolaire créé par la République.

« Vous pouvez vous aimer tous comme Français », voilà la leçon générale à la portée de tous, que donne l'éducation française. M. Buisson termine par la parole de Michelet à qui l'on demandait ce qu'apprendraient les enfants dans l'école neutre qu'il rêvait : « On leur enseignera la France. »

A. B.

Les Femmes dans les commissions pour la reconstruction des cités détruites

La Chambre discute actuellement une proposition de loi établie par un rapport de M. Cornudet d'après trois propositions de MM. Charles Beauquier, Jules Siegfried, Amédée Chenal, tendant à imposer aux villes l'obligation de dresser des plans d'aménagement et d'extension, et aux départements l'obligation de dresser un plan de révision et d'extension des routes et chemins.

Rappelons que cette proposition est l'aboutissement d'une campagne commencée il y a onze ans par la section d'hygiène du Musée social, dont M. Georges Risler est président.

Et signalons aux Sociétés féministes que dès maintenant, et avant que la loi soit votée par la Chambre et le Sénat, elles devraient faire des démarches auprès de députés ou de sénateurs amis, pour que soit posée la question de faire une place aux femmes dans les Commissions qui seront nommées pour l'application de la loi.

Cette loi aura, dans les circonstances actuelles, à fonctionner avec une activité particulière, étant donné la nécessité de reconstruire les villes et les villages détruits par l'ennemi.

Les Commissions prévues par la loi seront de deux sortes.

D'abord elle institue au Ministère de l'Intérieur une Commission supérieure d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes. Voici les indications qui la concernent contenues dans l'article 4 de la proposition de loi :

Cette commission sera composée de :

Le Ministre de l'Intérieur, président ;

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux Arts, vice-président ;

2 sénateurs, *élus par le Sénat* (1) ;

4 députés (2), *élus par la Chambre des Députés* (1) ;

2 *conseillers d'Etat* (1) *en service ordinaire, désignés par leurs collègues* ;

4 maires, *nommés par le Ministre de l'Intérieur* ;

Le Directeur de l'Administration départementale et communale au Ministère de l'Intérieur ;

Le Directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques au Ministère de l'Intérieur ;

2 délégués du Conseil général des bâtiments civils ;

2 délégués de la Commission supérieure des bâtiments civils ;

2 inspecteurs généraux des monuments historiques, *désignés par le Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts*.

1 architecte, délégué par la Société centrale des architectes ;

1 architecte, délégué par la Société des architectes diplômés par le Gouvernement.

1 *architecte, délégué par l'Association provinciale des architectes français* ;

2 *ingénieurs, délégués par la Société amicale des ingénieurs des ponts et mines* ;

2 *ingénieurs délégués par la Société des ingénieurs civils* ;

1 *ingénieur désigné par le Ministre des Travaux publics* ;

1 délégué du Conseil général des ponts et chaussées ;

2 délégués du Conseil supérieur d'hygiène de France ;

2 *délégués du Conseil supérieur des habitations à bon marché* (2) ;

1 *représentant du Ministre de l'Agriculture* ;

1 délégué du Conseil supérieur de l'agriculture ;

1 délégué du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie ;

1 délégué du Conseil supérieur du travail.

La Commission pourra s'adjoindre des rapporteurs ayant voix délibérative dans les affaires qu'ils rapportent.

Cette Commission, en faisant appel au concours des grandes sociétés d'art, d'archéologie, d'études sociales, d'hygiène, d'agriculture, de commerce, d'industrie, du travail et des sports, réunira au Ministère de l'Intérieur les principaux plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes de France et de l'Etranger, ainsi que les documents de nature à faciliter leur tâche aux municipalités et aux architectes.

Copie de ces plans et documents pourra être prise par les intéressés, *à leurs frais et sans déplacement*.

La Commission supérieure élaborera un programme général de nature à servir de guide aux municipalités pour l'exécution des stipulations de l'article premier et d'exemple pour la confection des programmes spéciaux à chaque département et à chaque ville.

Rien n'exclut les femmes de cette Commission, et rien n'empêcherait, nous semble-t-il, les Conseils supérieurs d'hygiène, d'agriculture, du commerce et de l'industrie du travail, de choisir des femmes pour déléguées ; il serait bon que ceci soit précisé au moins dans la discussion parlementaire.

Il faudrait faire dire de même que les rapporteurs prévus pourront être des femmes.

Et enfin, signalons aux femmes membres des diverses Sociétés énumérées comme pouvant être appelées à fournir des documents, qu'elles devront s'appliquer à obtenir qu'on les consulte.

Une autre sorte de Commission est prévue par l'article 5, que voici :

Art. 5

Il sera institué dans chaque préfecture une Commission spéciale composée ainsi qu'il suit :

Le préfet ou son représentant, président ;
2 conseillers généraux et 4 maires désignés par le Conseil général ;
L'ingénieur en chef du département ;
L'agent-voyer en chef du département ;
L'architecte du département ;
L'archiviste du département ;
Le directeur départemental des services agricoles ;
2 architectes de villes du département ou de la région désignés par le Conseil général ;
2 membres *délégués* par le Conseil départemental d'hygiène ;
2 membres délégués par la Commission départementale des bâtiments civils ;
2 membres délégués par les comités de patronage des habitations à bon marché et de la prévoyance sociale (1) ;
2 membres désignés par la Commission des sites et monuments naturels ;
L'inspecteur régional de la Société française d'archéologie.

Cette Commission, en faisant appel au concours des sociétés *d'architecture*, d'art, d'archéologie, d'histoire, d'agriculture, de commerce, d'industrie, du travail et de sport, groupera :

1° Les principaux plans anciens des villes du département et les documents relatifs aux monuments les plus remarquables de l'architecture régionale ;

2° Les plans concernant les modifications projetées dans les villes et communes du département ;

3° Les meilleurs plans primés dans les concours pour la construction des édifices publics et les plans *les mieux conçus* des bâtiments privés agricoles, commerciaux et industriels de la région.

Copie de ces documents et de ces plans pourra être prise — *sans déplacement et à leurs frais* — par les intéressés et spécialement par les municipalités dont les archives auraient été détruites.

Cette Commission sera chargée d'émettre son avis :

1° *Sur les plans concernant les villes de moins de 20.000 habitants, à l'exception des agglomérations visées au 3° de l'article 1er* ;

2° *Sur les dérogations qui, en raison de difficultés spéciales ou de besoins locaux, auraient été ou devraient être apportées aux principes posés par les programmes* ;

3° *Sur les servitudes hygiéniques et esthétiques résultant des dits plans.*

Les mêmes observations exprimées plus haut à propos de l'article 4 s'appliquent également à cet article.

Les femmes sauront-elles vouloir qu'on les compte dans un domaine qui traditionnellement est le leur : le domaine du foyer ?

(1) Amendement de M. Bonnevay.
(2) Amendement de M. Siegfried.

Les Héroïnes du Jour

MORTES AU CHAMP D'HONNEUR

On nous annonce la mort, à l'âge de vingt-quatre ans, de **Mlle Marguerite Biedermann**, fille unique du président du conseil des bourgeois de Schaffhouse.

Comme ses parents, qui s'étaient dévoués l'un et l'autre, dans un admirable mouvement de charité, à l'œuvre de nos prisonniers civils rapatriés d'Allemagne, Mlle Biedermann s'était consacrée, dès la fondation du Comité, au soulagement de nos malheureux compatriotes. Pendant quatre mois, infatigablement, elle avait présidé, au passage des trains, à la réception et à l'hospitalisation des malades, dont la plupart étaient atteints d'angine infectieuse.

Elle contracta ainsi, au chevet des vieillards, des enfants et des femmes qu'elle entourait des soins les plus affectueux, la même maladie. En accompagnant jusqu'à Genève les convois qui ne circulaient que de nuit, et en continuant de s'y prodiguer aux infirmes et aux convalescents, elle aggrava son mal. Elle vient d'y succomber, après avoir lutté de longues semaines, et c'est avec une profonde tristesse que nous apprenons cette fin prématurée et cruelle.

Nos sympathies ne vont pas seulement aux parents, si douloureusement frappés, mais à la Suisse tout entière, dont le généreux élan s'est affirmé, dans ces pénibles circonstances, en manifestations si chaleureuses et si nobles.

CROIX ET MÉDAILLES

Le Ministre de la Guerre,
Vu le décret du 13 août 1914,

Arrête :

Article unique. — Est inscrite au tableau spécial de la médaille militaire, avec traitement, pour prendre rang du 9 septembre 1914 :

Mlle Hange, surveillante des postes, des télégraphes et des téléphones : pendant la journée du 7 septembre, a renseigné sur les mouvements et dispositions de l'ennemi, et a continué même après l'occupation du village.

Paris, le 23 mai 1915.

A. Millerand.

(1) Amendement de M. Siegfried.

Les Gagne-Pain de la Femme

Adjointe au chef de service des Retraites dans les Préfectures. — Date du concours prévue : dès la fin des hostilités. — Age : 25 à 30 ans. — Traitement : 1.800 à 2.200 fr. — Accès aux emplois supérieurs. — Aucun diplôme n'est exigé.

Dame employée au Comptoir national d'Escompte de Paris. — Les candidates sont admises au fur et à mesure des besoins du service. — Age : 16 à 35 ans. — Traitement de début : 3 francs par journée de travail. — Aucun diplôme n'est exigé.

Dame employée des services centraux des chemins de fer de l'Etat. — Date probable : mai 1915. — Age : 18 à 28 ans. — Traitement : 1.200 à 2.200 fr. — Indemnités de résidence : 600 fr. à Paris. — Avantages divers. — Aucun diplôme n'est exigé.

Dame employée au Crédit Lyonnais. — Le concours a lieu à une époque déterminée par les besoins du service, et d'ordinaire, à l'approche de janvier et de juillet. — Age : 18 à 30 ans. — Aucun diplôme n'est exigé.

Les lecteurs qui ont besoin de renseignements au sujet d'un des emplois indiqués ci-dessus ou d'une carrière administrative quelconque peuvent s'adresser de notre part à MM. les Directeurs de l'*Ecole du Fonctionnaire*, 40, avenue Daumesnil, Paris.

Joindre un timbre de 0 fr. 10 et ne pas oublier de mentionner sa qualité de lecteur de *La Française*.

ÉCHOS

Le Commandant de la place de Berlin a interdit l'exposition de nouveaux modèles d'une grande maison de couture de Zurich, pour ce motif que des robes françaises se seraient glissées dans cette exposition. Sans doute craignait-on un peu trop la comparaison !

« Si nos robes ne paraissent point aux yeux des Berlinois, elles s'étaleront tranquillement à l'Exposition de San Francisco où elles n'auront point à souffrir, et pour cause, du voisinage des productions d'Outre-Rhin.

ATELIERS D'APPRENTISSAGE
de LA FRANÇAISE

16-29 mai

Nous remercions bien vivement toutes les personnes qui nous ont adressé, de diverses façons, des aides et des encouragements pour notre atelier.

Nous avons été très touchés du généreux effort fait par Mme Mironton, et nous n'hésitons pas à la citer pour l'exemple et pour montrer comment des preuves de bonne volonté répétées peuvent produire un résultat. Depuis plusieurs mois, Mme Mironton (non contente de payer chaque semaine, à l'une de nos vendeuses, 0 fr. 50 le numéro de la *Française*) versait 0 fr. 25 pour participer à l'achat de tabourets pour l'atelier. Ces versements successifs atteignent aujourd'hui. . . 3 fr. 75

Les 50 0/0 prélevés sur la vente du n° 349 de *La Française* ont produit, jusqu'à ce jour, la somme de. 4 fr. 70

Enfin, nous recevons de Mme Thierry-Mieg un mandat de. . . . . 20 francs

Notre encaisse de 244 fr. 75, se trouvait portée à 273 fr. 20. Déduction faite des payes et des menues dépenses de ces deux semaines, il reste 231 fr. 35.

Nous remercions également Mlle Lavinée, artiste peintre distinguée, qui, depuis le commencement de la guerre, remplit avec intelligence et dévouement une tâche administrative publique, et qui veut bien aujourd'hui accepter les fonctions de Trésorière des Ateliers d'Apprentissage de *La Française*. Les dons pour l'Atelier pourront lui être adressés directement, 8, rue d'Ulm, 5e arrondissement.

L'ŒUVRE DE SECOURS PUBLIQUE ET PRIVÉE
A PARIS ET EN PROVINCE

LA SERVIETTE DU SOLDAT

L'aide aux combattants s'est manifestée par des œuvres multiples et ingénieuses à côté de l'organisation officielle. Les unes se sont formées pour leur envoyer des sous-vêtements et des provisions ; les autres ont cherché à les distraire par un échange de lettres et le don de ce superflu tant apprécié et parfois si utile.

La vie des tranchées est pénible, et toute diversion est bien venue aux heures du repos, qu'elle soit morale ou matérielle. Il semble que la facilité de se livrer à des ablutions présente ce double caractère pour des hommes momentanément déprimés par la fatigue et dont la vie s'écoule dans des conditions d'hygiène précaires.

Le bienfait de l'eau s'affirme tout particulièrement utile en une période où des mesures pratiques s'imposent pour maintenir les troupes en bonne santé. C'est ce que la coordination des secours volontaires a compris en organisant un service d'envoi de bains-douches pour le front. Ces appareils démontables sont joints aux bagages du régiment. Ils donnent de l'eau à 50 degrés dix minutes après l'allumage et peuvent doucher cinq cents hommes par jour, soit un régiment de trois mille hommes en 6 jours. Cela comporte un jeu de serviettes de toilette important afin de permettre le séchage quotidien de celles qui auront été mouillées la veille, soit mille serviettes par appareil, ce qui représente presque le prix de l'un deux.

Dans une note récente communiquée aux œuvres, le service de l'intendance, après avoir énuméré les objets dont les entrepôts étaient largement munis, les a invitées à porter leurs efforts sur ceux qui manquaient. Parmi ceux ci les serviettes figurent au premier rang.

La *Serviette du soldat* a été créée sur l'initiative féminine dans le but de fournir à bref délai ces articles. Elle s'est exclusivement confinée à la fourniture de ce linge en collaboration avec les Bains-Douches pour le front.

On a dit que la multiplicité des œuvres risquait de disséminer les efforts et, par là, de les amoindrir.

Il est vrai que des organisations similaires auraient tout intérêt à se grouper, sinon à se fondre, pour éviter les doubles emplois et obtenir le maximum de rendement avec le minimum d'efforts.

Pourtant la théorie qui déclare « on ne fait bien qu'une chose à la fois » a sa valeur et la spécialisation d'une œuvre lui permet de mieux aboutir : un but modeste, mais rigoureusement défini, est d'autant plus facile à atteindre qu'il est plus net.

La *Serviette du soldat* serait désireuse de réunir à bref délai ces « indispensables auxiliaires d'hygiène » selon la pittoresque expression de Mme le Dr Girard-Mangin. Elle les adressera aux infirmeries régimentaires qui doivent en assurer le lavage, le séchage et le bon entretien. Cette prise en charge évitera les risques de perte.

M. Léon Bourgeois, ancien ministre, et M. le Pr Landouzy, doyen de la Faculté de Médecine, ont accepté la présidence d'honneur de l'œuvre, dont le comité d'honneur comprend déjà Mmes Isabelle Rogelat, Jules Siegfried, Eugenie Wedl, Alphen Salvador, V. Thomson, les doctoresses Edwards Pillet, Girard-Mangin et Sidler, ainsi que M. Cazalet, le fondateur de l'œuvre bordelaise des bains-douches à bon marché, et des philanthropes comme MM. le Dr Bouillet, Ferdinand Buisson, Paul Doumer, Edouard Herriot et Georges Risler.

Dès maintenant les dons en espèces sont reçus par Mlle Bergeon, trésorière, et les dons en nature dans les dépôts de quartier. Un bon de cinq francs permet l'achat d'une dizaine de serviettes. Des services de réception sont ouverts aux mairies des 13e, 14e et 16e arrondissements ; 67, rue Pierre-Charron ; 16, rue Balfu ; 9, rue de Citeaux ; 35, rue Bichat ; 37, rue Radzivill ; 4, rue Taitbout ; 15, rue des Bernardins ; 119, avenue de Paris à Saint-Mandé et 9, rue du Chemin de fer, à Bourg-la-Reine. D'autres s'ouvriront encore à Paris et dans les départements.

Au Havre et à Boulogne on envisage la création d'une œuvre similaire et le projet est à l'étude à Lyon, où tant d'initiatives bienfaisantes ont surgi depuis le début de la guerre.

Il est désirable que chaque famille soucieuse du bien être de nos troupe veuille y contribuer par l'envoi de serviettes. En les remettant à la Serviette du Soldat, les donateurs ont l'assurance que toute une collectivité profitera du plus modeste envoi.

A. Henry Nathan.

Chronique des Œuvres et Institutions

Union Française pour le Suffrage des Femmes.

Voici l'intéressante lettre que M. Albert Thomas, sous secrétaire d'Etat au Ministère de la guerre, a adressé à Mme Léon Brunschvicg qui l'avait félicité, d'accord avec la Présidente, de sa nomination, au nom de l'U. F. S. F.

La nomination de M. Thomas pouvait nous réjouir de toutes manières, non seulement parce qu'il était un homme de grande valeur intellectuelle et morale, mais aussi parce qu'il était notre ami comme suffragiste et comme pacifiste ; qu'un homme comme lui ait pu accepter un poste d'action militaire, c'est une nouvelle preuve que la guerre que nous subissons apparaît aux yeux de tous, et notamment de la classe ouvrière qu'il représente, comme une guerre de sauvegarde et de défense de la civilisation.

Albert Thomas, avec Marcel Sembat et d'autres encore, était à la tête du mouvement parlementaire pacifiste : il est intéressant de noter pour ceux qui confondent encore pacifistes et antimilitaristes, qu'ils font aujourd'hui partie de notre Ministère de Défense Nationale.

Ministère de la Guerre
Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat

Paris, le 25 mai 1915.

Chère Madame,

Je vous remercie très vivement et très sincèrement des félicitations que vous avez bien voulu me transmettre au nom de l'Union pour le Suffrage des Femmes.

Pendant les heures difficiles que nous vivons, il est réconfortant de constater que les femmes françaises, grâce à l'action des groupements tels que celui dont vous êtes la secrétaire si dévouée, supportent avec abnégation et stoïcisme les douloureuses épreuves de la guerre.

Soyez persuadée que malgré la tâche écrasante qui m'est échue, vous aurez en moi, comme par le passé, un défenseur ardent parce que convaincu de l'œuvre que vous défendez.

Croyez, chère Madame, à mes bien dévoués sentiments.

Albert Thomas.

Ligue des Droits de l'Homme.

La Ligue des Droits de l'Homme va publier dans une « Bibliothèque de Guerre » une série de brochures où seront exposées ses idées au regard des événements actuels.

La première de ces brochures vient de paraître : elle est signée de M. Victor Basch, vice-président de la Ligue et professeur à la Sorbonne.

Etudiant les négociations diplomatiques à la lumière non seulement des documents jusqu'ici utilisés, mais surtout du « Livre Rouge » autrichien, l'auteur établit avec une scrupuleuse précision les responsabilités de l'Autriche et de l'Allemagne.

Puis, examinant le plaidoyer allemand tel que l'ont présenté le « Livre Blanc », la presse et les publications de guerre, il en discute point par point les allégations essentielles, et notamment celles qui ont trait à la mobilisation russe et à la conduite du gouvernement anglais.

Enfin, quoiqu'il estime qu'à cette heure la discussion sur les conditions de la paix soit prématurée et vaine, il rappelle les principes qui, à son sentiment, permettront de fonder une paix certaine, sauvegardant l'idéal de la démocratie française.

(La brochure est en vente au siège de la Ligue des Droits de l'Homme, 1, rue Jacob : 0 fr. 50.)

Les orphelins de la guerre.

Sur le désir qu'en exprimait, il y a quelque jours, la marquise Tittoni, l'Association des orphelins de la guerre vient de prendre une décision tout à fait intéressante : elle va recueillir dans ses colonies d'Etretat, de l'Ile-de-France, de Juan-les Pins, d'Antibes, de Saint-Jean Cap-Ferrat, tous les enfants italiens orphelins de mère, dont les pères, résidant en France, sont appelés sous les drapeaux.

Un hospice italien

Mme Tittoni informe la colonie italienne que l'hospice italien de Noisy-le-Grand, dont elle a le patronage, accueillera les filles de mobilisés italiens orphelines de mère. Les demandes doivent être adressées à l'ambassade d'Italie.

LES LIVRES

Dernières œuvres posthumes de Lucie Félix-Faure-Goyau.

Ce n'est pas un parti pris de paradoxe qui me fait préconiser en ce moment la lecture de ces beaux livres calmes, mais la certitude de l'influence apaisante qu'ils peuvent exercer sur beaucoup d'âmes torturées par l'angoisse ou les deuils. « Grâce aux livres, disait l'auteur, on s'évade d'un monde ». Ceux-ci transportent dans un monde plus haut, plus pur et pourtant vivant, sorte d'Eden où flottent des bruits d'ailes, jardin suave rempli de fontaines et d'oiseaux, qu'eût aimé saint François d'Assise et que peuple la foule des âmes contemplatives. Tout pétris d'une érudition qui jamais ne s'étale, ils sont aussi tout vibrants d'un intellectualisme sans fièvre, que ne trouble ni le doute de Pascal, ni l'exaltation de sainte Thérèse.

Le premier en date, *Christianisme et culture féminine*, est cher à la *Française* : d'abord l'auteur en avait donné la primeur à notre journal, peu de temps avant sa mort, par un assez long extrait ; puis il y est question de féminisme avant la lettre, de douces savantes qui, dans l'ombre des cloîtres, travaillaient déjà sans le savoir, à notre œuvre ; l'émancipation intellectuelle de la femme, première étape de son émancipation sociale.

C'est sainte Radegonde, la studieuse princesse mérovingienne, qui s'évade de la cour peu policée de Clotaire où elle règne, pour fonder le célèbre monastère de Poitiers, où sa règle, austère mais douce, permet l'accès d'un poète et les récréations littéraires. C'est son amie et biographe, la tendre Baudonivie, puis Dhuoda, épouse délaissée de Bernard d'Aquitaine, qui, trop fière pour se plaindre, se console en traçant à l'usage de son fils un manuel de vertu. « Nulle femme, dit l'auteur, ne possède mieux la « seigneurie de soi-même ».

Après ces noms oubliés des premières femmes auteurs, en voici de plus connus : la dramaturge Hroswitha, Herrade, l'alsacienne, abbesse de Sainte-Odile, doyenne des Encyclopédistes ; la comtesse de Die, reine de cours d'amour, Marie de France, la fabuliste ; Béatrice enfin, dont Mme Faure-Goyau affirme l'existence, en même temps que le fôle, par cette phrase profonde :

« Parce que Dante crut à l'intelligence féminine, parce qu'il tint à son suffrage, il devint Dante. C'est pour elles (les femmes) et par elles peut-être qu'il fut amené à composer son œuvre en langue vulgaire, c'est-à-dire à créer à la fois une langue moderne et un chef-d'œuvre surhumain ».

Christine de Pisan, l'historienne, fut la première femme écrivain de métier ; elle faisait vivre sa famille à l'aide de sa plume. On lui doit aussi la double gloire d'avoir fait connaître Dante en France et d'avoir pressenti Jeanne d'Arc.

Jeanne elle même est un exemple de la culture populaire au moyen âge : « Si les contemporains de Jeanne d'Arc ignorèrent souvent l'alphabet, elles savaient déchiffrer, mieux que nous ne le faisons, l'alphabet de pierre des cathédrales et des églises... La vie paroissiale de leur village est pour elles pleine de leçons profondes, et l'intimité du cimetière paroissial leur rappelle à chaque instant la solidarité des vivants et des morts. Isabelle Romée, type de la culture médiévale et populaire, est une admirable Française. Et puisque personne ne l'aurait connue, si elle n'avait été la mère de la bienheureuse Jeanne d'Arc, il est permis de penser qu'il y eut au moyen-âge d'autres Isabelles Romées, des filleuses au grand cœur et aux mains patientes, qui savaient souffrir en silence comme souffrit cette mère à l'heure du martyre de son enfant, mais qui restaient debout dans la souffrance ».

Puis, ce sont les figures pensives ou ardentes de la Renaissance, Vittoria Colonna, amie de Michel Ange, Isabelle d'Este qui, entourée d'une cour brillante d'artistes et de littérateurs, lui préfère le silence de son boudoir orné de frises et de devises stoïciennes. Enfin les grandes mondaines, les deux Gertrude, les deux Mechtilde, et cette Juliane de Norwich dont l'auteur aimait à répéter la consolante maxime : « Tout finit bien, tout est pour l'amour... »

Choses d'âme est le recueil, formé par des mains pieuses ; de fragments de journal, de méditations et de prières ; là en somme se trouve concentré le parfum de cette âme exquise qui n'avait pas eu le temps de se répandre. Le livre atteindra plus de cœurs en peine que n'eût pu le faire la charité, et c'est pourquoi il était bien qu'il fut publié en 1914. Ce n'est pas que le mysticisme soit toujours salutaire : il y a mysticisme et mysticisme. Celui de Mme Faure-Goyau n'a rien de morbide, parce qu'il n'a rien d'insincère ni de troublant ; il ne détourne pas des devoirs de la terre, mais seulement de ses douleurs. Il est fait non d'exaltation, mais de sérénité.

Peut-être Mme Faure-Goyau se montre-t-elle ici comme dans d'autres de ses ouvrages, un peu injuste pour l'antiquité, qu'elle était trop sensible à la beauté pour ne point admirer, mais dont aussi elle était trop profondément chrétienne pour comprendre entièrement la joie. Sa joie à elle est toute supraterrestre. On aime à se figurer cette femme d'élite dans l'attitude où elle est représentée au frontispice : souriante par bonté douce, modeste et pensive, les yeux baissés sur un livre qu'elle semble lire en dedans d'elle-même, le visage baigné par un rayon d'en haut.

Et, quelque regret qu'on en ait, on comprend que ce livre, formé du plus précieux des reliques de la défunte, soit le dernier d'elle qui se puisse publier. Il apparaît semblable au bel enfant de chœur en extase, que Lucca della Robbia sculpta à Florence, et qui, croyait-elle, personnifie l'*Alleluia*. C'est bien l'*Alleluia*, au delà duquel il n'existe que le silence.

Alice Berthet.

LIVRES NOUVEAUX

Civilisés contre Allemands, par Jean Finot (Flammarion).

Morale fondée sur les lois de la Nature, par M. Deshumbert (Walts et Co, 17, Johnson's Court, Fleet Street E.C., Londres) ; s'informer du prix à cette adresse.

Le Logicisme, par C.-G. Calderon. 1 franc (F. Chantenay, 15, rue de l'Abbé Grégoire, Paris.)

La Paix par le Droit, très intéressant numéro du 10-25 avril 1915. Prix : 0 fr. 50 (10, rue Monjardin, Nîmes).

La Haine allemande (contre les Français), par Paul Verrier. 0 fr. 60 (Berger-Levrault).

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

—o—

Nouvelles améliorations au service des trains

A partir du 1er juin :

1° Service de la banlieue de Paris : mise en marche de nouveaux trains.

2° Relations avec Genève, la Savoie et l'Italie (*via* Modane) : Nouvel express de nuit (1re et 2e classes).

Paris, dép. 21 h. 05. Genève, arr. 9 h. 19 (H. E. C.).

Paris, dép. 21 h. 05. Aix-les-Bains, arr. 6 h. 32. Modane, arr. 9 h. 36. Rome, arr. 7 h.

Lits-salon Paris Genève. Lits-salon et W. L. Paris, Aix les Bains, Chambéry, Rome.

3° Train express de nuit (toutes classes) partant de Paris à 21 h. 10.

Voitures directes (toutes classes) et lits-salon pour Vichy, arr. à 4 h. 40.

Les voyageurs de places de luxe pourront terminer la nuit en gare de Vichy sans se déranger.

A partir du 1er juillet :

Le train express de nuit de 21 h. 05 donnera des correspondances (1re et 2e cl.) :

a) A Bellegarde, pour Evian-les-Bains, arr. 9 h. 46.

b) A Aix-les-Bains, pour Annecy, arr. 7 h. 31. Saint Gervais-les-Bains le Fayet, arr. 10 h. 14, et Chamonix, arr. 11 h. 33.

Lits-salon (avec ou sans draps) et couchettes, pour Evian.

Lits-salon pour Annecy et Saint-Gervais-les-Bains.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIÉTETIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison BIGNON-PARIANI. — Fondée en 1880
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapioca, etc.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES FANTA non alcoolisée
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 313-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province

JOFFRE Conseils, Appui aux Familles. Avances sur successions et titres. Je facilite Prêts Hypothécaires et Vente d'immeubles en viager Je négocie toutes Valeurs cotées ou non (argent de suite). J'accepte recouvrements à forfait de créances ou effets de Commerce, et je renseigne gratuitement sur la moralorium. Georges HARMOIS 40, boulevard Voltaire, 118, Paris. Tél. Roquette 01-34.

La gérante : Jane MISME.